

---

---

# NOTE DE SERVICE

---

---

Destinataires : Secrétaires d'école  
Expéditeur : Service des ressources humaines  
Date : Le 20 mai 2019  
Objet : Nouveaux tarifs pour la suppléance occasionnelle

---

Bonjour,

Voici les taux pour la suppléance occasionnelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019:

Suppléance au primaire

<b>60 minutes et moins</b>	<b>Entre 61 minutes et 150 minutes</b>	<b>Entre 151 minutes et 210 minutes</b>	<b>Plus de 210 minutes</b>
42,43 \$	106,07 \$	148,50 \$	212,15 \$

Suppléance au secondaire

<b>1 période</b>	<b>2 périodes</b>	<b>3 et 4 périodes</b>
63,65 \$	127,29 \$	212,15 \$

Cours à la leçon

### Classe/échelon

<b>16-01</b>	<b>17-01</b>	<b>18-01</b>	<b>19-01</b>	<b>20-01</b>
55,38 \$	61,49 \$	66,55 \$	72,57 \$	72,57 \$

Veillez prendre note qu'un 4 % doit être ajouté au taux indiqué.

À noter que les personnes qui sont sur la liste de priorité d'emploi auront un avantage de 6 % lorsqu'ils feront de la suppléance, cours à la leçon et à taux horaire.

Votre équipe du service de la paie